

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 27 avril 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°25

DÉCISION N° 0-8365-2012/DEF/EMM/PMS

modifiant la décision n° 0-4973-2012/DEF/EMM/PMS du 23 février 2012 fixant les formations d'emplois de la marine ouvrant droit à l'indemnité pour services en campagne.

Du 30 mars 2012

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « pilotage de la masse salariale ».*

DÉCISION N° 0-8365-2012/DEF/EMM/PMS modifiant la décision n° 0-4973-2012/DEF/EMM/PMS du 23 février 2012 fixant les formations d'emplois de la marine ouvrant droit à l'indemnité pour services en campagne.

Du 30 mars 2012

NOR D E F B 1 2 5 0 5 3 2 S

Texte modifié :

À compter du 1er janvier 2012 : Décision n° 0-4973-2012/DEF/EMM/PMS du 23 février 2012 (BOC N° 16 du 6 avril 2012, texte 14).

Référence de publication : BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 25.

La décision n° 0-4973-2012/DEF/EMM/PMS du 23 février 2012 est modifiée comme suit :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}., dans le tableau « AUTRES FORMATIONS D'EMPLOIS. ».

Ajouter la ligne suivante :

01HT000	50079861	32234	EMIA-FE CREIL
---------	----------	-------	---------------

Art. 2. Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Olivier LAJOUS.